

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Marc Guinchar, Jean-Luc Forni, Bertrand Buchs, François Lance, Vincent Maitre, Béatrice Hirsch, Olivier Cerutti, Guy Mettan, Sophie Forster Carbonnier, Emilie Flamand-Lew, Boris Calame, Yves de Matteis, Roger Deneys, Isabelle Brunier, Lisa Mazzone, Lydia Schneider Hausser, Thomas Wenger, Frédérique Perler, Sarah Klopmann, Jean-Michel Bugnion, Jean-Charles Rielle, Christian Frey, Jocelyne Haller, Olivier Baud

Date de dépôt : 10 mars 2014

Proposition de motion

pour la régularisation des employés de l'économie domestique sans statut légal

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que de nombreux ménages doivent recourir à une aide à domicile pour des tâches diverses (travaux domestiques, garde d'enfants, maintien à domicile de personnes âgées ou handicapées), que la demande de main-d'œuvre en la matière est importante et que cette solution permet notamment aux parents de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle et aux aînés de vivre à domicile plus longtemps ;
- que l'on estime qu'il y a à Genève près de 7 000 personnes sans statut légal employées dans le domaine de l'économie domestique ;
- que le gouvernement genevois était intervenu en 2005 auprès des autorités fédérales pour obtenir 5 000 permis destinés à régulariser des employés de maison en situation irrégulière et que cette démarche, à ce jour, n'a pas encore été suivie d'effet ;
- que les changements législatifs consécutifs à l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative « Contre l'immigration de masse » pourraient durcir les conditions d'octroi des autorisations de séjour et accentuer la

vulnérabilité des employés de l'économie domestique « sans statut légal » ;

- que les besoins des ménages énoncés précédemment vont être accrus au vu notamment du vieillissement de la population et qu'il incomberait de plus en plus aux personnes « sans statut légal » de les accomplir ;
- qu'en date du 5 mars 2014 une pétition en faveur des employés de maison sans statut légal comportant 21 875 signatures a été remise aux autorités fédérales ;
- que des abus pouvant être assimilés à de la traite des êtres humains concernent le plus souvent des personnes « sans statut légal » employées dans le secteur de l'économie domestique et que la Suisse, par l'entremise de la cheffe du Département fédéral de justice et police, a confirmé sa volonté de renforcer la lutte contre la traite des êtres humains notamment dans le volet de l'exploitation de la force de travail ;
- que les auteurs de graves violations des droits humains ne doivent pas rester impunis et qu'il est essentiel d'apporter aux victimes une aide circonstanciée (accompagnement spécialisé, aide au retour ou permis humanitaire etc.) ;
- que, outre les abus qui viennent d'être évoqués, bien des employeurs privés ont un comportement respectueux des droits humains et du droit du travail à l'égard d'employés séjournant illégalement en Suisse et qu'il convient de ne pas les pénaliser en cas de régularisation ;

invite le Conseil d'Etat

- suite au vote du 9 février, à prendre en compte les besoins de l'économie domestique dans les négociations visant à obtenir des contingents adaptés à l'économie genevoise et, dans cette perspective, à inclure dans la discussion la régularisation des employés de maison « sans statut légal » ;
- à réactiver la demande de régularisation de 5 000 employés de maison effectuée en 2005 auprès des autorités fédérales et à appuyer, auprès de celles-ci, les démarches en cours visant à renforcer les droits des personnes « sans statut légal » travaillant dans le secteur de l'économie domestique ;
- à veiller à ce que les employeurs privés ayant rempli leurs obligations en termes de droit du travail et de paiement des assurances sociales ne soient pas pénalisés et à ce que les employés en situation irrégulière ne soient pas condamnés ;

- à intervenir, dans ce même dossier, auprès du Conseil fédéral pour que les victimes d’abus relevant de la traite des êtres humains bénéficient d’une aide circonstanciée telle que l’octroi de permis humanitaires ou l’aide au retour.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Notre économie a besoin, pour fonctionner, de la force de travail de dizaines de milliers de personnes séjournant en Suisse « sans statut légal ». Cette situation est bien connue et pourtant le dossier n'a guère avancé au plan politique, malgré de nombreuses interventions à Berne émanant de parlementaires cantonaux ou fédéraux et de certains exécutifs cantonaux. Hormis l'ouverture à l'apprentissage aux jeunes sans-papiers acceptée par les Chambres fédérales en 2012, le statu quo prévaut actuellement. Seuls les cas de rigueur graves (art. 30, al. 1, let. b LEtr) peuvent être régularisés selon le droit fédéral. Cette possibilité ne s'appliquant que rarement, le nombre de personnes « sans statut légal » reste élevé.

Ces personnes « sans statut légal » sont principalement actives dans des secteurs où la main-d'œuvre est insuffisante et peu qualifiée (hôtellerie, restauration, économie domestique etc.). Elles contribuent pour une part importante à la prospérité de notre économie. Leur nombre est estimé en Suisse à 100 000 environ.

Le cas de l'économie domestique est particulièrement évocateur. Le mode de vie de la société actuelle, le vieillissement de la population et le manque d'infrastructures publiques ont pour conséquence une demande croissante d'employés de maison. De plus en plus de ménages doivent faire appel à une aide extérieure pour les travaux domestiques, la garde des enfants ou le maintien à domicile de personnes âgées ou handicapées. Cette aide permet aux jeunes parents de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Elle favorise aussi le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, et peut éviter le recours à des institutions spécialisées dont le financement constitue une charge pour l'Etat.

A Genève, ces postes d'employés de maison sont occupés pour moitié par des migrantes sans statut légal, vivant et travaillant dans une grande précarité. On en dénombrait entre 7 000 et 10 000. Le parti démocrate-chrétien dénonce cette hypocrisie et cette situation pouvant être assimilée à de l'esclavage moderne.

Préoccupé par la situation, le Conseil d'Etat, faisant suite à une motion qui lui avait été adressée par le Grand Conseil, était intervenu en 2005 déjà auprès du Conseil fédéral afin de trouver une solution pour les personnes « sans statut légal » employées par l'économie domestique. Le constat des

autorités genevoises était le suivant : « *Le secteur de l'économie domestique occupe à Genève un nombre de travailleurs évalué à 6 500 ; 80 % d'entre eux, soit environ 5 000, ne sont pas déclarés, dont 95 % de femmes provenant pour l'essentiel d'Amérique du Sud et des Philippines. Cette situation est la source de nombreux abus, notamment pour ce qui touche les salaires et les conditions de travail ; elle cause pour les assurances sociales et le fisc un manque à gagner approchant 38 millions de francs par an. Le gouvernement considère que cette situation, qui n'est pas propre au canton de Genève, n'est pas acceptable. C'est pourquoi il propose une solution destinée à y mettre un terme, tout en assortissant sa proposition d'instruments permettant d'éviter la réapparition d'une telle problématique.* » (http://www.ge.ch/conseil_etat/2005-2009/ppresse/20050119.asp)

Ces démarches étant restées à ce jour sans suite, les auteurs de la présente motion enjoignent le Conseil d'Etat à mettre fin à l'hypocrisie concernant la situation des employés de maison « sans statut légal » afin d'éviter que Genève ne soit stigmatisée comme cautionnant l'esclavage moderne :

- en réactivant sa demande de régularisation effectuée en 2005 ;
- en soutenant les démarches des signataires de la pétition « Aucune employée de maison n'est illégale » adressée au Conseil fédéral ;
- en veillant, avec une attention particulière, à ce que les cas relevant de la traite des êtres humains bénéficient d'une aide appropriée (accompagnement spécialisé, permis humanitaire, aide au retour etc.).

Enfin, suite à l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative « Contre l'immigration de masse », on ne peut pas exclure une pénurie d'offres d'emploi dans le secteur de l'économie domestique. Ce qui rendra le travail des personnes employées « sans statut légal » encore plus indispensable.

Au vu de ce qui précède, les motionnaires vous remercient de faire bon accueil à la présente motion.